

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 11/02/2026

Total membres	11
En exercice	11
Présents	7
Absent	0
Votants par procuration	4
Votants	11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE

Étaient excusés :

Monsieur Patrick CIBOIS
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX
Madame Julie GILBERT D'HALLUIN
Monsieur Sébastien MANDEVILLE

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Madame Arlette LECACHEUR
Monsieur Matthieu ROUZÉE
Madame Michelle DAJON
Monsieur Benoît BEAUDOIN

Délibération n° :
Objet :

D.04/02.2026
Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Budget Primitif 2026

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 27.02.2026

Délibération n° : **D.04/02.2026**
Objet : **Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Budget Primitif 2026**

Lors de sa séance du 30 janvier 2026, le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2026.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2026, budget équilibré en dépenses et en recettes

La présente délibération a pour objet de présenter au Conseil d'Administration les grandes lignes du Budget Primitif du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2026 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration du 30 janvier 2026 (D.01/01.2026),

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités, annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration est invité :

- à adopter le Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. qui s'établit en équilibre :

- en section d'investissement à	77 708,81 €
- en section de fonctionnement à	1 083 770,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 810,00
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	66 398,81

*** Total des recettes de la section d'investissement : 77 708,81 €**

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	75 928,81
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 780,00

*** Total des dépenses de la section d'investissement : 77 708,81 €**

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 27.02.2026

Délibération n° : D.04/02.2026

Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Budget Primitif 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

EUROS

Chapitre 013	Atténuations de charges	900,00
Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	60 500,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	932 232,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 600,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 780,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	86 758,15

*** Total des recettes de la section de fonctionnement : 1 083 770,15 €**

- DEPENSES :

EUROS

Chapitre 011	Charges à caractère général	248 831,15
Chapitre 012	Charges de personnel	749 694,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	67 935,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	6 500,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 810,00

*** Total des dépenses de la section de fonctionnement : 1 083 770,15 €**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS et Madame Arlette LECACHEUR)



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS

